ARRETÉ N° UCA-2026-555

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DE LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION comme suit :

Licence Information-communication - Niveau 1

Membres du jury

Sebastien LE FLOC H, Président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

Catherine BOUTIN, Vice-président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.

Semestre 1

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Mohammed salah ABAIDI, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Mohammed salah ABAIDI, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Licence Information-communication - Niveau 2

Membres du jury

Catherine BOUTIN, Président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.

Sebastien LE FLOC H, Vice-président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

Semestre 1

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Mohammed salah ABAIDI, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Mohammed salah ABAIDI, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Licence Information-communication - Niveau 3

Membres du jury

Mohammed salah ABAIDI, Président, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Catherine BOUTIN, Vice-président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.

Semestre 1

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Sebastien LE FLOC H, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Andrew MURRAY, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Hector LUESMA GAZOL, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Khaled ZOUARI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Sebastien LE FLOC H, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

Marion ROLLANDIN, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 29 octobre 2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 29 octobre 2026

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.